

Eidg. Departement des Innern (EDI)

11.09.2003 - 11:54 Uhr

Musée suisse des transports. Message relatif à une loi fédérale et au financement des activités du Musée suisse des transports pour la période 2004-2007

Le Conseil fédéral a approuvé, à l'attention des Chambres fédérales, un message relatif aux activités du Musée suisse des transports pour la période 2004-2007. Le Musée suisse des transports se verra allouer pour les quatre ans à venir un plafond de dépenses de 6,4 millions de francs qui sera réparti en tranches annuelles de 1,6 million de francs chacune. Cela correspond au montant du soutien fédéral octroyé entre 1999 et 2003. Dans le projet de loi également soumis aux Chambres, le Conseil fédéral définit en outre les bases juridiques autorisant l'octroi des aides financières pour la période 2004-2007. Les Chambres se prononceront sur la proposition du Conseil fédéral lors de la session d'hiver 2003.

Depuis son ouverture à Lucerne en 1959, le Musée suisse des transports est devenu l'un des musées les plus importants du pays en raison du rayonnement et de l'attrait qu'il exerce. Avec ses quelques 450 000 visiteurs par an, il est le plus visité de Suisse. Dans son rôle de forum de discussion et d'information pour toutes les questions qui touchent à la mobilité, il assume des tâches qui sont d'intérêt public. Une aide financière fédérale annuelle lui est d'ailleurs allouée pour cette raison depuis 1999. Le Conseil fédéral propose aujourd'hui qu'il bénéficie pour les quatre prochaines années d'une aide financière de 6,4 millions de francs au total. Le canton et la Ville de Lucerne, ainsi que les cantons de Suisse centrale : Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald et Zug, participeront eux aussi, aux côtés de la Confédération, à l'exploitation de ce célèbre lieu de excursion du bord du Lac des Quatre-cantons.

Les montants versés par les pouvoirs publics permettent d'assurer une exploitation minimale du Musée. Cependant, les problèmes financiers qui le frappent ne sont pas résolus pour autant ; ils sont dus à la diminution du nombre des visiteurs au cours des années 90 et à la défection du soutien traditionnellement assuré par Swissair et les régies fédérales (Swisscom, la Poste, CFF). Ces dernières, en effet, n'interviennent plus désormais que comme sponsors dans des projets particuliers. Pour ces raisons, mais aussi afin que l'aide financière fédérale soit définitivement inscrite dans la législation, il faudra trouver de nouvelles solutions à moyen terme.

La responsabilité interne du dossier du Musée des transports, auparavant en mains du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, est passée en juin 2003 au DFI, et plus précisément à l'Office fédéral de la culture, qui est l'autorité compétente en matière de politique muséale de la Confédération. En concertation avec la ville et le canton de Lucerne, l'OFK va conclure pour la période 2004-2007 un contrat de prestation avec le Musée suisse des transports.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR
Service de presse et d'information

Renseignements :
Stefan Schwarz, responsable des affaires de direction de l'Office fédéral de la culture,
tél. : 031 322 78 36; e-mail : stefan.schwarz@bak.admin.ch